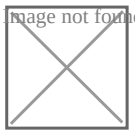

Suspension permis pour alcool

Par **Malchanceux**, le **21/10/2014** à **23:42**

Bonjour je fais l'objet d'une suspension de permis pour deux mois et demie ce qui me pénalise énormément tant professionnellement que personnellement. Étant commercial et ayant deux bébés à transporter maintenant à la force de mes bras pour les déposer chez les deux nounous car une seule pas possible du fait de leur âges très rapproche (1an à peine). Pour ensuite conduire ma voiturette sans permis pour des trajets hors autoroute qui me prennent un temps fou et dans mon métier le temps c'est de l'argent donc je vous fait pas un dessin.
Je souhaite contester mon PV car l'ethylomètre était le SERES 679E en date primitive du 12/04/2000. Ce qui au regard de l'homologation ne serai pas recevable en nullité, en revanche la date de dernière vérification remonte au 16/11/2011 valable jusqu'au 05/11/2014 alors que l'infraction enfin si on considère cela comme une infraction date du 12/10/2014.

Pouvez vous me dire si j'ai une chance de ne pas perdre mes points même si j'en ai encore dix ce qui de nos jours pour quelqu'un qui fait en moyenne 50000kms par an est énorme mais plus que 4 points ça fait peur. Et si je peux éviter de dépenser mon argent en amende alors que j'ai une famille a nourrir ça m'arrangerai aussi!
Je pense que je ne vais pas gagner du temps mais enfin ça sera déjà ça en moins car deux mois et demis de suspension pour 0,5mg/litre d'air expiré c'est quand même cher payé, alors que j'étais 15mn avant ce second taux à 0,59mg/litre d'air expiré. Ce qui fait une perte de 0,09 en très peur de temps. D'ailleurs est ce également un motif d'annulation de la procédure?

Je reste en attente de votre réponse qui je l'espère positive.

Très cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés